



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France**

Unité départementale des Yvelines



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

20 NOVEMBRE 2025

BASSIN INDUSTRIEL DE LIMAY – PORCHEVILLE – GARGENVILLE



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

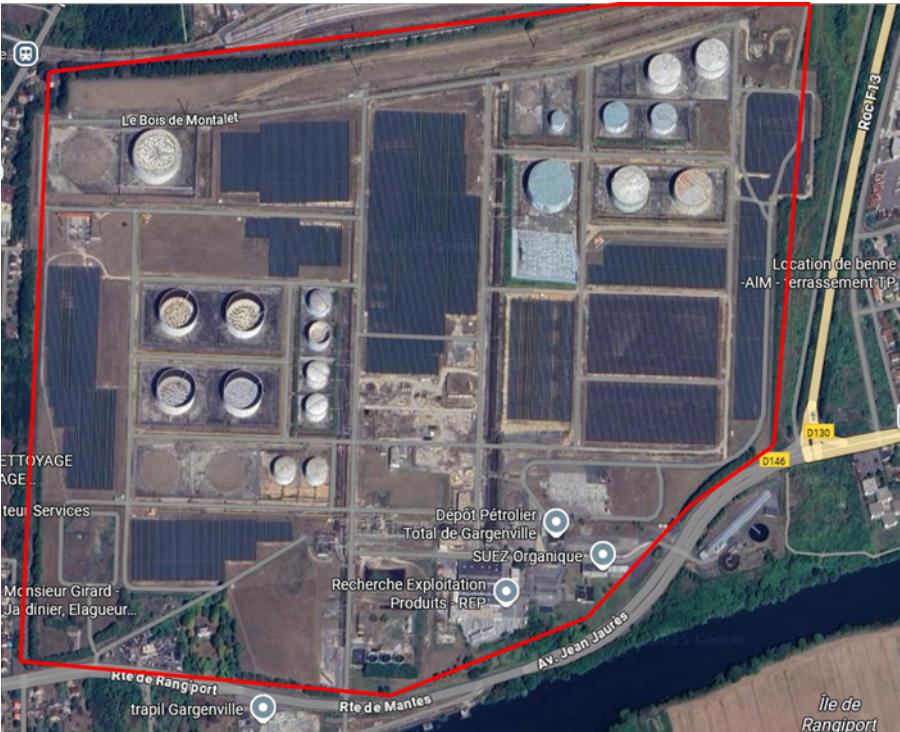
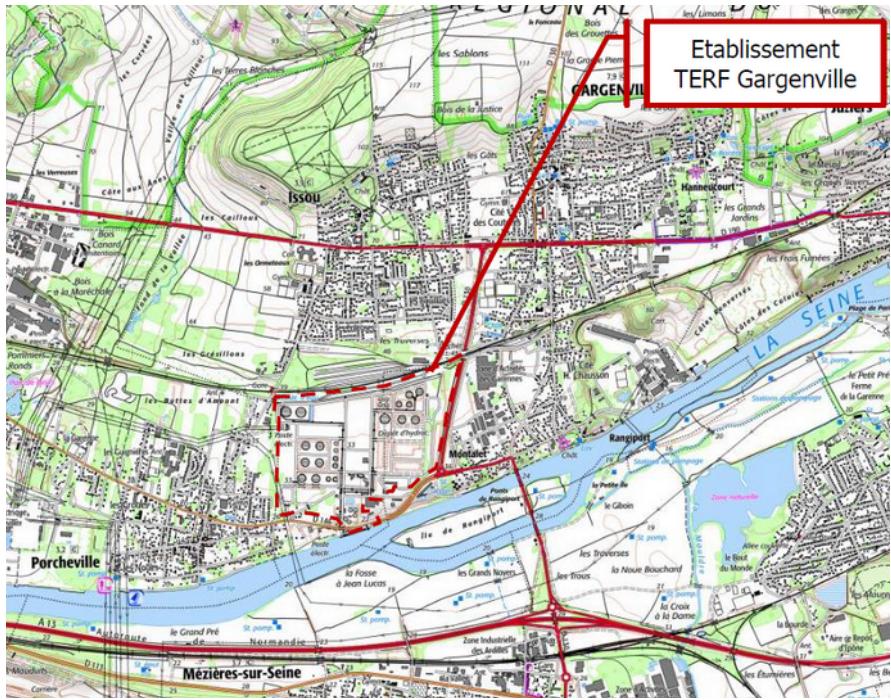
Sommaire

Bilan par établissement :

1. TOTAL ENERGIES
2. SARP INDUSTRIES
3. FRANCE PLASTIQUES RECYCLAGE
4. REVIVAL DERICHEBOURG
5. AIR LIQUIDE
6. LINDE
7. SEQENS
8. EDF
9. ALPA
10. DIELIX
11. *NB: GENERIS: pas d'actualités*

BILAN PAR ÉTABLISSEMENT

TotalEnergies Raffinage France à GARGENVILLE



TotalEnergies Raffinage France à GARGENVILLE

Inspections

- 1) 14/11/2024 : plan de maintenance des installations industrielles, notamment tuyauteries-réservoirs-cuvettes de rétentions
→ demande de compléments et d'actions correctives
- 2) 27/05/2025 : suivi des rejets en PFAS
→ renfort des prescriptions, projet d'arrêté en cours de finalisation
- 3) 13/11/2025 : suivi de l'inspection du 14/11/2024

TotalEnergies Raffinage France à GARGENVILLE

Instructions

- 1) Finalisation de l'instruction de la mise à jour de l'étude de dangers
→ arrêté préfectoral du 20/01/2025

- 2) Finalisation de l'instruction du porter-à-connaissance relatif au projet Log Saf (et d'autres modifications)
→ arrêté préfectoral du 06/05/2025

- 3) Modification du programme de surveillance des eaux souterraines
→ projet d'arrêté préfectoral en cours

SARP I



Inspections

Inspection du 10 février 2025 :

- **Thèmes** : Déchets + Système de gestion de la sécurité
- **Suites**: 7 non-conformités (dont 6 sont des reconductions de précédentes NC)

Inspection du 4 septembre 2025 :

- **Thèmes** : Rejets atmosphériques
- **Suites**: 5 non-conformités

Rejets atmosphériques

Contrôle inopiné du 28 au 31 juillet 2025 :

- Ligne 1 : dépassement pour paramètre « métaux » : 323 µg/m³ au lieu de 300 µg/m³ ;
- Ligne 2 : dépassement pour paramètres
 - « SO₂ » : 96,4 mg/m³ au lieu de 40 mg/m³ ;
 - « HCl » : 14,7 mg/m³ au lieu de 8 mg/m³ ;
- Ligne 3 : RAS
 - => Échanges en cours avec l'exploitant pour préciser les mesures correctives

- Une étude technico-économique a été demandée pour envisager la mise en place d'un traitement SCR, afin d'abattre la concentration en NOx => Phase de test jusqu'en décembre 2025

SCR: réduction catalytique sélective - Technologie qui permet de réduire les émissions d' oxydes d'azote (NOx)

SARP I

Instruction

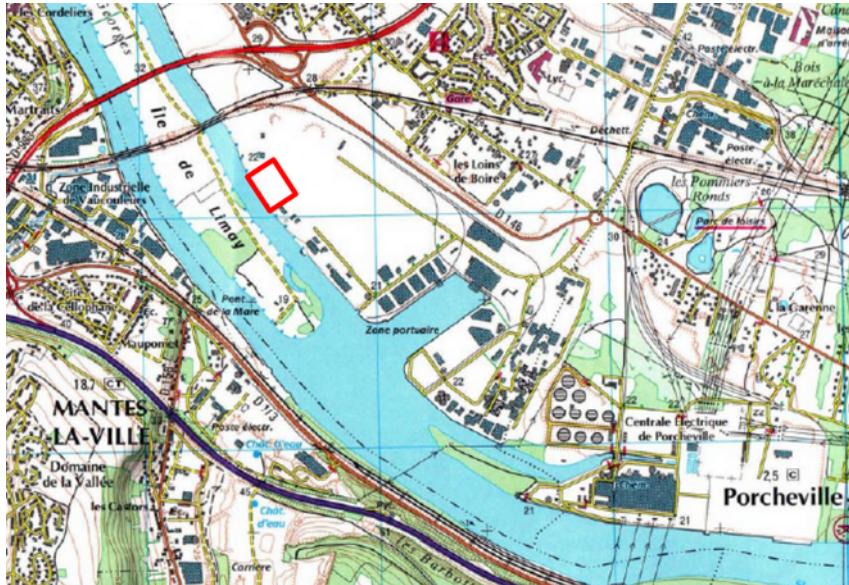
- **Meilleures techniques disponibles (MTD) pour l'incinération de déchets :**
 - Nouvelles MTD applicables depuis le 03/12/2023.
 - La baisse significative de la valeur limite d'émission du paramètre «NOx » a conduit l'Inspection des installations classées à demander d'étudier la possibilité de faire installer un traitement de réduction catalytique sélective (SCR) des fumées.
 - => début 2025, face à l'impossibilité d'installation d'une SCR l'exploitant a proposé de limiter ses rejet en NOx au moyen de mélanges de déchets en entrée de fours.
 - => Fin des tests prévue en décembre 2025.
- **Réexamen de l'étude de danger (EDD) :** dépôt du dossier de réexamen en décembre 2022
En cours d'étude par l'Inspection des installations classées.

SARP I

Accidents / Incidents

- Néant en 2025

FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE



FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE

Inspection du 10 janvier 2025

Non-conformités constatées (faisant déjà l'objet d'une mise en demeure) :

- Rejets des chaudières (vitesse éjection) ;
- Dossier de réexamen IED et rapport de base IED.

Nouvelle mise en demeure sur les points suivants :

- Etude ATEX, adéquation des équipements en zone ATEX et vérification périodique des équipements
- Rejets atmosphériques process (concentration en COV)
- Extension du site en partie nord, ligne d'extrusion n°4 et autres modifications non portée à la connaissance du préfet
- Rejets aqueux (Température et débit)

ATEX : atmosphère explosive

IED : directive sur les émissions

COV : composés organiques volatils

FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE

Instruction

- Dépôt du dossier de réexamen le 02 avril 2025 – accompagné d'un argumentaire pour l'exclusion des activités de FPR du champ d'application de la Directive sur les Emissions Industrielles (IED)
- Phase amont du projet de dossier de demande d'autorisation environnementale débutée en juillet 2025 :
 - Régularisation des modifications opérées sur le site depuis 2019, avec entre autres :
 - Extension de près de 25 000 m² au nord du site ;
 - Aménagement nouvelle zone temporaire de stockage de déchets ;
 - Construction de deux silos supplémentaires ;
 - Ajout de la 4^{ème} ligne d'extrusion
 - Nouveaux aménagements :
 - Nouvelles alvéoles de stockage de balles plastiques ;
 - Zone de stockage palette bois ;
 - Projet de réutilisation de l'eau traitée par la station d'épuration du site

Rejets atmosphériques :

- L'autosurveillance de l'exploitant montre une amélioration de la qualité de ses rejets mais restant insuffisante en particulier pour le paramètre COV.
- Les contrôles inopinés air de 2025 n'ont pas pu être réalisés, l'installation était en arrêt à la date programmée.
=> FPR a amélioré la qualité de ses rejets mais doit atteindre la conformité pour voir sa situation administrative régularisée.

Rejets aqueux :

- Contrôle inopiné eau des 18 et 19 juin 2025 : concentration en Zinc (0,39 mg/L au lieu de 0,3 mg/L) et en matières en suspension (71 mg/L au lieu de 35 mg/L) pour les eaux de ruissellement
=> Le projet de modification du site et de réutilisation des eaux de ruissellement doit résoudre ces dépassements

Revival Port de Limay - Broyeur



Revival Port de Limay - Broyeur

Instruction et inspection

Pas de nouveauté 2024-2025

Incendie du 1^{er} mars 2024 (durée de 48 min)

Le feu s'est déclaré vers 12h sous le capotage des tapis convoyeurs. Première intervention réalisée par les opérateurs REVIVAL avec RIA qui ont ensuite appelé les pompiers par sécurité.

Temps sec et couvert, peu de fumée dégagée et vent fort permettant une bonne dispersion.

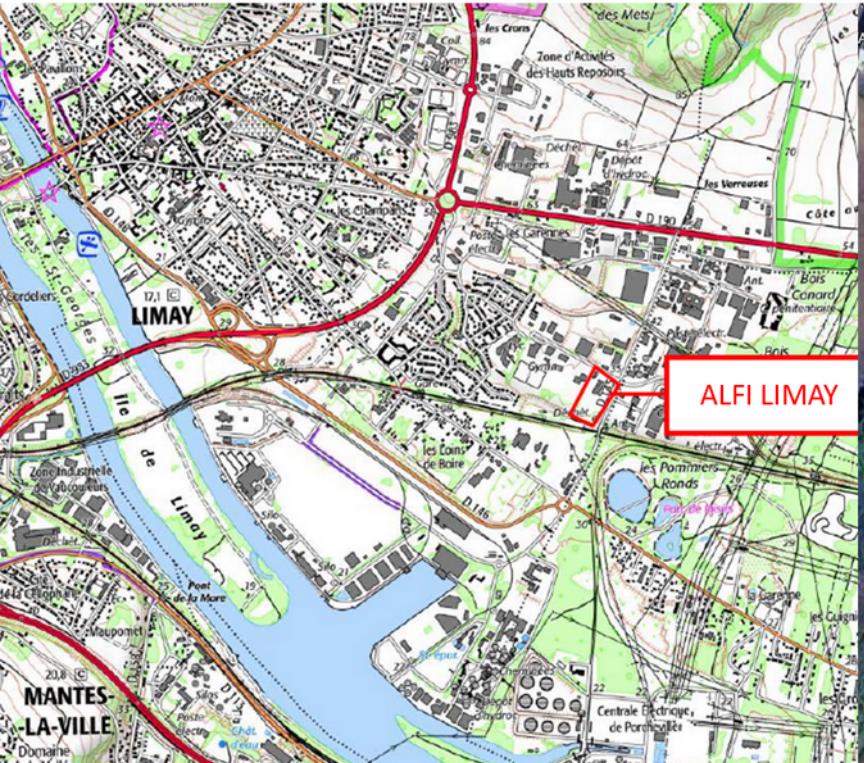
Élément initiateur de l'incendie : VHU dans le broyeur contenant une grande quantité de papier

Incendie du 25 juillet 2024 (durée de 45 min)

Incendie déclaré dans un tas de VHU dépollué en attente de broyage. Intervention des équipes de REVIVAL avec leurs moyen interne de lutte incendie et intervention des pompiers.

Élément initiateur de l'incendie : inconnu

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES à LIMAY



AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES à LIMAY

Seveso Seuil Bas - Usine de fabrication d'acétylène

2 inspections en 2025 :

- 1) 10/03/2025 : non conformité - suivi des équipements sous pression (mise en demeure → réponse apportée)
- 2) 31/07/2025 : non conformités - organisation en matière de gestion des risques des installations (mise en demeure)

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES à LIMAY

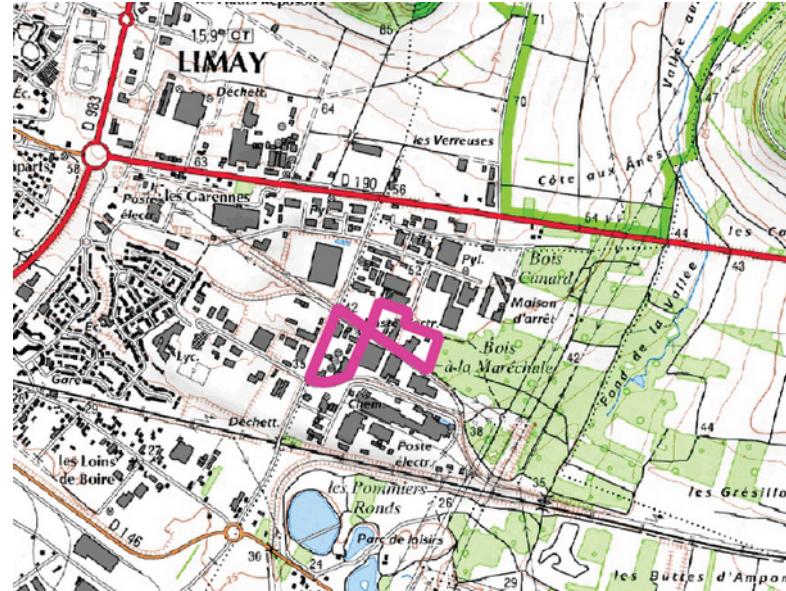
Seveso Seuil Bas - Usine de fabrication d'acétylène

Instructions en cours :

- 1) Dossier de réexamen « IED » : compléments reçus fin octobre, en cours d'instruction par l'inspection
- 2) Porter-à-connaissance : modifications des stockages → révision de l'étude de dangers prescrite par arrêté préfectoral

LINDE FRANCE à PORCHEVILLE

Seveso seuil bas – usine de fabrication de gaz de l'air



LINDE FRANCE à PORCHEVILLE

Seveso seuil bas – usine de fabrication de gaz de l'air

Inspection du 27/02/2025 : gestion des pertes d'utilités, suivi des équipements sous pression

Clôture de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale pour modifications substantielles des installations – arrêté préfectoral du 31/07/2025

SEQENS



SEVESO seuil bas

IED (directive sur les émissions industrielles) :

- 3410 (fabrication de produits chimiques organiques) et
- 3450 (fabrication de produits pharmaceutiques)
- Enjeux : eau, air, risque accidentel



SEQENS

Inspection

Inspection du 28 avril 2025 :

- **Thèmes** : Suites de l'inspection du 16/09/2024 + Action nationale sur les pertes d'utilités
- **Suites**: 3 non-conformités
- **Situation** : actions correctives engagées par rapport aux autres non-conformités constatées lors de l'inspection du 28/04/2025

SEQENS

Instructions

Porter à connaissance :

- Mise à jour de la situation administrative et augmentation d'activité (instruction finalisée le 10/10/2025)
- Nouveau laveur de gaz et remplacement des groupes froids (remis le 25/07/2025, *instruction en cours*)

Mise à jour de l'étude de dangers

- Mise à jour de l'étude de dangers (remise le 17/02/2025, *instruction en cours*)

Réexamen IED (BREFs « Chimie » - WGC, CWW, OFC, ICS, EFS)

- Rapport de base et dossier de réexamen remis le 23/05/2024, *instruction en cours*

SEQENS

Instructions

- Dossier de réexamen BREF WGC (traitement des gaz résiduaires dans les secteurs de la chimie) :
 - dossier remis par l'exploitant le 23/05/2024 et en cours d'instruction – l'exploitant devra se conformer aux MTD (meilleures techniques disponibles) associées d'ici au 6 décembre 2026.
 -

Actualités

- Exercice POI (Plan d'opération interne) le 30/11/2023 : Scénario de fuite et incendie de palette de produits inflammables sur le parc I : 7 actions correctives ou préventives identifiées

BREF: « Best Reference Document » document rassemblant les meilleures techniques disponibles par secteur d'activité

EDF



EDF

Cessation d'activité Porcheville B (POB) :

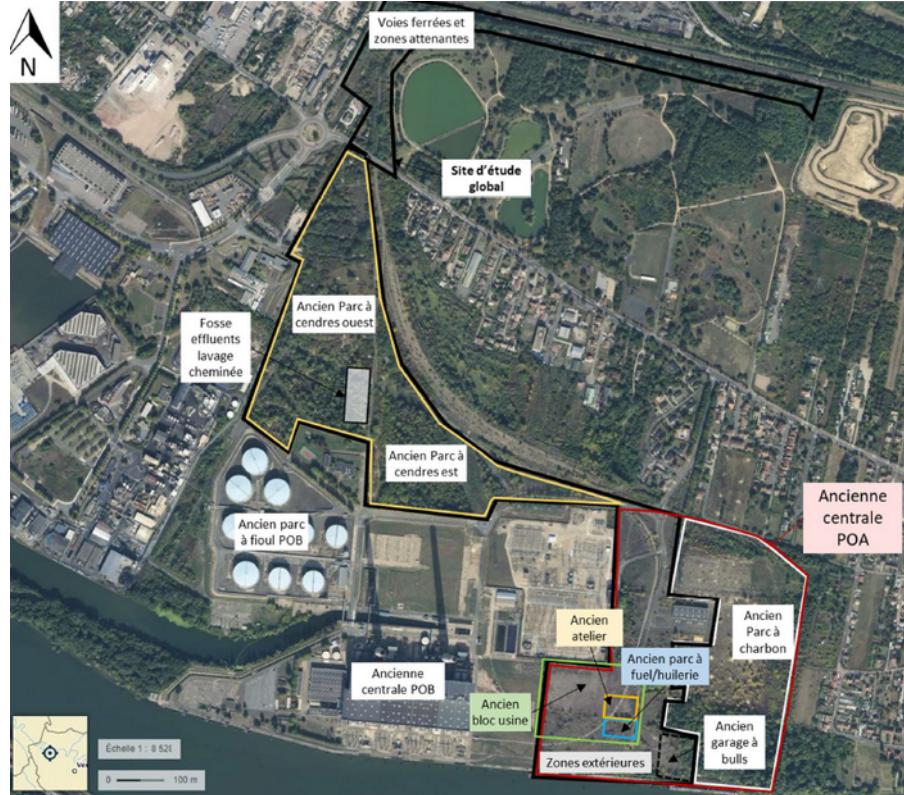
- Poursuite des actions de démantèlement des installations avec un planning jusqu'en 2032, comprenant la déconstruction des installations (cheminées, bloc usine) et le traitement des pollutions.

Instructions

- Plan de gestion – terrains de l'ancienne centrale à charbon Porcheville A (POA) et une zone attenante aux voies ferrées au nord (hors la zone « parc à charbon » ayant fait l'objet d'une EQRS – évaluation quantitative des risques sanitaires) (*instruction en cours*)

Nouveaux projets

- Projets de stockage d'énergie et photovoltaïque sur la zone de l'ancien parc à charbon de la centrale Porcheville A.



ALPA : ACIERIE LAMINOIR de PARIS

Déchet d'acier 100% recyclé, fondu dans le four pour couler des billettes ==>
et être laminés en ronds à béton pour insertion dans le béton armé,
Contenance du four : 92 tonnes d'acier

Un chargement de ronds à béton
prêt au départ =>



- Arrêté préfectoral d'autorisation du 4 novembre 2015, toujours en vigueur
- Arrêtés préfectoraux en janvier et septembre 2015, en 2014 et en 2012
- Arrêtés préfectoraux complémentaires en mars et octobre 2007, en 2008 et en 2009;

2025 :

- Début 2025 : le site recrute 50 employés de plus pour atteindre environ 300 personnes dédiées à l'installation ALPA
- 26 mai 2025 : Exercice POI du 26 mai 2025 en présence du SDIS et de l'inspection
- 22 avril 2025 : Inspection PPC ; Thèmes principaux : rejets atmosphériques et rejets dans l'eau
- 3 juillet 2025 : Projection de laitiers (déchets de la fusion) incandescents, suite à explosion causée par la vapeur d'eau emprisonnée sous les laitiers à environ 600° : taux d'expansion de l'eau vaporisée = 4 000 fois le volume d'eau froide ==> Incendie de broussailles à proximité d'ALPA : 1 300m² sur voie ferrée en limite de site et base de loisir jouxtant la voie ferrée. Conséquence : arrêt des trains et SDIS sollicité pour l'incendie ; les projections ont atteint le chemin emprunté par les usagers de la base de loisirs.

Le même phénomène avait déjà eu lieu le 11 octobre 2023 avec déplacement du SDIS.

A la faveur d'une étude technico-économique prescrite en juillet 2025 par l'inspection et livrée par courrier du 20 octobre 2025, l'exploitant s'est engagé à revoir le processus de prise en charge des laitiers et notamment le refroidissement des laitiers par aspersion d'eau et la mise à jour de son plan des zones à risques ;

Les actions de mise en conformité ont progressé, elles sont à finaliser d'ici le 31/12/25.

(*): Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels « BEA-RI »: bureau indépendant des exploitants industriels et des services en charge de la réglementation et des contrôles. Il réalise des enquêtes techniques sur certains accidents industriels pour en déterminer les causes, enrichir les retours d'expérience et faire progresser la sécurité.

DIELIX

Inspections

Inspection du 13 mai 2025 :

- **Thèmes** : Déchets + risques incendie
- **Suites**: 1 non-conformité (résolue rapidement)

• Inspection du 24 juillet 2025 :

- **Thèmes** : Équipements sous pression
- **Suites**: 7 non-conformités (aspect de la réglementation méconnu, exploitant s'engage à un retour à la conformité sous 6 mois)

GENERIS

Pas de nouveauté depuis la dernière CSS

Merci de votre attention